



Digitalisation de la protection civile (DIZIS)

DIMILAR (*Digitalisierung Milizarmee*, digitalisation de l'armée de milice) est un projet de digitalisation des différents outils destinés aux personnes astreintes et visant à ce que celles-ci puissent interagir numériquement avec les autorités chargées de la convocation ou les parties prenantes. Il doit permettre de réduire la charge administrative et de faciliter cette interaction. La mise en œuvre se fera sous la forme d'un portail (application), dont une grande partie des informations pourra être échangée avec PISA grâce aux différents modules. Le recrutement étant commun, l'intégration de la protection civile est un impératif. Le module relatif au livret de service électronique doit être identique à celui de l'armée, tout en tenant compte des caractéristiques et des besoins spécifiques de la protection civile. En matière de convocations et de demandes de report de service, il est souhaitable que la protection civile dispose de ses propres modules. Les modules pertinents doivent être réalisés dans le cadre du projet de digitalisation de la protection civile (DIZIS). Ils présupposent une harmonisation et une standardisation de la gestion administrative et des processus au niveau cantonal.

Avancement du projet et prochaines étapes (état au 31.10.2024)

Contexte

Depuis l'introduction de PISA PCi en 2016, la protection civile utilise la même plateforme que l'armée, dans une version adaptée à ses spécifications et à ses processus, pour la gestion des contrôles. L'armée a démarré le projet DIMILAR il y a plus d'un an. La protection civile doit également numériser ses processus, sans quoi elle devra continuer à travailler avec des documents papier, alors que les personnes astreintes au service militaire peuvent elles recourir à des outils numériques, notamment au livret de service électronique. C'est dans cette optique qu'a été lancé le projet de digitalisation de la protection civile (DIZIS). Depuis juin 2024, l'OFPP travaille intensivement avec l'OFIT afin d'évaluer les coûts et de déterminer les spécifications nécessaires pour les modules à développer. De plus, l'office est représenté dans le comité de projet.

Prochaines étapes

Le parcours client et les epics seront définis et traités de manière à ce que nous puissions présenter le mandat de projet et l'estimation des coûts d'ici à la fin de l'année. Étant donné que la version papier du livret de service sera supprimée par l'armée début 2026, le livret de service électronique pour la protection civile sera également mis en place en première priorité dans le cadre du projet DIZIS. Dans un second temps, d'autres composantes (convocation

et report de service) pourront être mises en œuvre progressivement en fonction de la décision prise.

Défis actuels

En raison des nombreuses interdépendances avec l'armée, la principale difficulté est le transfert de technologie afin d'assurer l'uniformité des processus liés à PISA PCi, tout en adaptant les composants aux spécificités de la protection civile. L'harmonisation de la documentation et des processus dans les cantons constitue un autre défi.

Rôle de la Confédération

En tant que mandant, la Confédération est responsable de la mise en œuvre du projet DIZIS. Elle finance une partie des investissements et des coûts récurrents et veille à l'exploitation et à la maintenance.

Rôle des cantons

Les cantons soutiennent au besoin le projet et la direction du projet et procèdent aux adaptations nécessaires, notamment des processus, pour que DIZIS puisse être réalisé conformément aux normes prescrites. Ils participent financièrement selon une réglementation des coûts d'investissement qui reste à définir.

Données du projet	
Responsabilité	OFPP, Division Protection civile et formation
Durée	Début : janvier 2024 Fin : probablement en janvier 2027
Décisions politiques	-
Investissements	Entre 2 et 10 millions de francs (en fonction du possible transfert de technologie)
Ressources financières de la Confédération	Discussion sur la répartition des coûts prévue au 2 ^e semestre 2024
Ressources financières des cantons	Discussion sur la répartition des coûts prévue au 2 ^e semestre 2024

